

rait lui faire quitter la situation qui le rend voisin de ses clients. — M. Brouwaey-Degeyter préfère employer l'eau de la Lys en la payant que de la remonter par l'eau du canal qu'on lui donnerait pour rien, et rendue à son usine. Il repousse non moins énergiquement cette idée que la situation de cet établissement de la place dans des conditions inférieures à celles de ses confrères qui sont riverains du canal. Au contraire, si son usine était encore à construire, il rechercherait le même emplacement qu'il occupe en ce moment. Il ajoute que si l'établissement qu'on va élever sur les bords du canal doit être pour lui un concurrent, il le regrette, car il pense que le nombre des teinturiers à Roubaix, est suffisant, mais cependant il ne le craint pas. Si, au contraire, par cet établissement, une nouvelle industrie venait s'y planter, il l'approuverait.

Vous le voyez, messieurs, la distribution l'eau telle qu'elle existe est un grand bienfait que la ville a accordé à l'industrie. Les établissements consommant la plus grande quantité d'eau peuvent s'installer sur tous les points de la ville, et puis le chômage par le manque d'eau n'existe plus; les dépenses fabuleuses que certains industriels s'étaient obligés de faire pour l'entretien de leurs puits ont cessé; le niveau d'eau dans Roubaix est remonté et les eaux ménagères sont rendues à tous les habitants.

Pour arriver à cet heureux résultat, la ville de Roubaix a dû contracter avec la ville de Tourcoing un emprunt de 2,450,000 fr. Roubaix s'est engagé à payer pour sa part la somme de 1,350,000 fr. environ, et le produit de la vente de ses eaux doit à lui seul amortir cette somme. Il serait donc plus logique d'amortir l'emprunt des eaux de la Lys dans son rapport.

Par la suite précitée, la commission demande au Conseil le rejet pur et simple de la proposition.

Signé : P. CATTEAU, rapporteur.
J. RENAVX-LEMERRE, L. VORUUX, HENRY TERNYNCK.

M. MOTTE-BOSSUT, par une note très-détaillée transcrite en abrégé au livre particulier, dit que sa proposition est bien conforme à ce qui vient d'être relaté par M. le rapporteur : « Donner à tous les industriels de la ville la droit de puiser l'eau au canal sans avoir à payer d'autre redevance que celle qui est due à la compagnie de la Papeterie. »

Pour combattre les opinions émises dans le rapport de la commission, M. Motte fait un tableau retrospectif des comptes de la distribution d'eau de la Lys qu'on considère à tous les points de vue comme onéreux pour les industriels, et rappelle qu'en 1806 et 1867, la commune municipale a fait un sacrifice de 161,000 fr. pour donner l'eau à 5 cent; et depuis la promulgation du nouveau tarif cette somme retombe à la charge des consommateurs. C'est dans le but de soustraire l'industrie à cette contribution, qu'il propose aujourd'hui le projet d'une distribution d'eau par le canal; mais il faut pour cela l'adhésion du Conseil au puisage, sans indemnité pour la ville, et le concours d'un manufacturier riverain, pouvant disposer d'une force motrice et qui s'engagerait à alimenter ses collègues dans tous les quartiers de la ville. M. Motte a l'espoir d'arriver à ce but, et c'est dans cette hypothèse qu'il a fait sa proposition qui, suivant lui, aurait pour conséquence une diminution de 50 0/0 sur le prix de l'eau. Or, le bon marché d'un objet en rend l'emploi plus facile et en augmente la consommation. Il s'en suivrait l'eau à très-bas prix, permettra aux industriels d'opérer des chasses fréquentes dans les aqueducs qui seront ainsi dégagés des eaux nauséabondes qu'on y déverse; il y aurait donc, par ce fait, un immense avantage au point de vue de la salubrité publique. Pour ce motif, M. Motte prie l'administration et le Conseil municipal d'accepter sa proposition.

M. P. CATTEAU dit que le rapport ne pouvait conclure autrement que par l'ordre du jour pur et simple, attendu qu'il n'est pas possible à un Conseil municipal de débattre pour ou contre les actes administratifs émanant de la préfecture; et quant au vœu relatif à la position des industriels, il n'y a pas non plus à discuter si tel ou tel établissement est ou n'est pas avantageusement placé.

M. MOTTE-BOSSUT répond qu'il n'y a pas confusion de p-voies dans sa demande, qu'il ne recherche pas les causes, qu'il constate les effets; que si les eaux aléatoires déversées par quelques industriels dans les aqueducs exhaient encore de l'odeur, il a indiqué le moyen de s'y soustraire, que sa proposition, loin d'être en opposition avec les règlements de la préfecture, ne fait que les compléter. Il ajoute que s'il a cité des exemples pris au hasard pour l'unique démonstration de sa proposition et sans avoir consulté au préalable les industriels qu'il a indiqués, s'il a précisément choisi MM. Gaydet, Brouwaey-Degeyter et Amedé Pronvoist, c'est par ce que personne n'ignore qu'il est impossible à ces honorables industriels éloignés de plus d'un kilomètre du canal, d'y puiser l'eau par les machines de leurs établissements.

M. MOTTE s'étonne de n'avoir pas mieux été compris par M. Catteau; tout le monde doit savoir que pour que sa proposition fasse son chemin, il faut deux choses :

1. L'autorisation de puisage gratuit dans le canal;

2. L'autorisation de placer un réseau de tuyaux sous les rues de la ville.

M. P. CATTEAU rappelle à M. Motte qu'il est allé lui donner lecture de l'expusé de sa proposition, tel qu'il existe en tête du rapport.

M. Motte ayant reconnu alors que sa pensée y était clairement exprimée, il ne peut plus être possible de prétendre aujourd'hui qu'elle n'a pas été comprise par le rapporteur. Les développements qui viennent d'être donnés à la proposition primitive, en ont fait naître une autre: c'est-à-dire l'établissement complet d'une nouvelle distribution d'eau. Le rapporteur soutient qu'on ne peut confondre cette autre proposition avec celle qui est l'objet du rapport. — En conséquence, avant de l'examiner, il demande qu'il soit procédé au vote sur le rapport qui est l'expression de la pensée unanime de la commission.

M. Catteau n'a pas parlé de l'intérêt de 65,000 fr. que Roubaix a à payer pour l'établissement des eaux de la Lys, mais il a dit que Roubaix, par une clause du contrat signé par les deux villes, est intercesse dans cette dépense pour une somme de 1,350,000 fr. environ. Le rapporteur n'a pas cru devoir donner lecture du contrat tout entier.

M. MOTTE-BOSSUT répond qu'il n'y a aucun engagement fixe contracté à l'égard de cette dépense, que Roubaix a conservé toute sa liberté d'action, qu'il peut en user selon ses intérêts.

M. J. LAGACHE n'est pas de cet avis: il dit que cet engagement existe, et que la ville de Roubaix ne peut s'y soustraire.

M. MOTTE-BOSSUT soutient le contraire.

M. LÉTOCARD rappelle qu'une commission a été nommée il y quelques mois, pour examiner une proposition faite par lui ayant pour objet l'alimentation de la ville par les eaux de la Scarpe ou de la Dûlle; il demande le renvoi de la proposition de M. Motte à cette même commission; car son importance mérite une attention toute particulière.

M. LE MAIRE demande à M. Motte s'il a l'intention de prendre les eaux qu'il distribuerait en ville, dans le bief du canal, entre le pont de la Gendarmerie et celui du Galon-d'Eau, dont les eaux malsaines provoquent d'unanimes plaintes.

M. MOTTE-BOSSUT fait remarquer que si cette eau est insalubre, cela ne provient pas de son alimentation puisque, de notoriété publique, on sait que les eaux en aval du Sartel sont admirables; que si le canal est impur dans les parages qu'indique M. le maire, c'est qu'il est converti aujourd'hui en aqueduc à ciel ouvert; que cet état d'impureté cessera aussitôt que le siphon ou la conduite en toile proposée par M. Godry sera exécutée.

M. LE MAIRE met aux voix l'adoption du rapport.

M. MOTTE demande le scrutin secret. Cette demande est approuvée par quelques membres qui trouvent la question grave et digne de toute l'attention du Conseil.

Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 18 boules blanches contre 8 noires.

(La fin au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE

On a commencé cette semaine la démolition des bâtiments de la place. Au moment où l'ancien hôtel-de-ville va disparaître, il nous a paru intéressant d'en rappeler l'histoire. Nous l'emprunterons à M. Marissal et à M. Théodore Leuridan. Mais auparavant, disons quelques mots des divers lieux où se réunissaient autrefois nos magistrats communaux.

Le magistrat de Roubaix, dit M. Leuridan, tenait ses assemblées à la halle, dépendance du château et appartenant au seigneur. « La vieille halle, grande et vaste, étoit au service du magistrat et de son conseil; le magistrat y avait un grand concubule pour y exercer la justice, y traiter les choses secrètes et les procès criminels et civils, le peuple y faisait ses assemblées et ventes publiques, y établissait des marchands, les confréries s'y réunissaient alternativement (1). Il y avait dans cette halle des tables de cuire qu'ancienement les criminels avaient été condamnés de laisser pour réparation de leurs crimes et servir d'exemple à la posterité (2). Au dessus de la grande porte étoit la bretesque, espèce de tribune où se faisaient les cris publics. »

Cette halle fut reconstruite en 1663, aux frais du prince de Ligne, en même temps que quelques autres parties du château, mais nos gens de loi, qui tenaient beaucoup aux secrets des délibérations, s'apercevant que celles qu'ils agitaient dans le nouveau concubule étoient le plus souvent découvertes et divulguées, résolurent de se servir de la chambre du beffroi, au-dessous de l'horloge, où les Egards de la manufacture visitaient, plombaient et scellaient les marches nides. A cette fin, ils approprièrent et embellirent la chambre aux frais de la commune. »

A ce qui précède, ajoutons un détail curieux qui nous est fourni par Marissal et qui porte la marque des mœurs du bon vieux temps: « On voit par d'anciens comptes, dit notre premier historien local, qu'après chaque réunion, il se faisait une petite dépense au cabaret de l'hôtel de ville, et que cette dépense

étoit passée en frais paroissiaux. — Et, avec sa naïveté railleuse, M. Marissal ajoute: « C'étoit l'usage. »

En 1753, continue M. Leuridan, l'hôtel de ville tomba en ruine; le magistrat offrit au maréchal, prince de Soubise, d'en faire l'acquisition en vue de le reconstruire; mais on ne s'entendit pas sur les conditions et nos gens de loi continuèrent d'occuper telle qu'elle étoit la Chambre échevinale, où en 1778, ils firent peindre, par Watteau, un christ et en tableau armorié des armes de Roubaix. De nouvelles négociations, entamées en 1781, pour acquérir l'hôtel de ville n'eurent pas plus de résultat.

Le 25 novembre 1793, le municipalité, prévoyant que la citoyenne Rohan Guéméné, fille et héritière du prince de Soubise, à qui l'on avait aussi fait des propositions restées infructueuses, allait s'installer dans l'hôtel de ville, se refugia au bureau de la manufacture; mais la République s'empara de cette maison comme d'un bien national, et le 16 novembre 1794, le conseil général de la commune dut faire transporter les effets du greffe à l'hôtel Ste.-Elisabeth pour y tenir ses séances ordinaires. »

Il y demeura jusqu'en 1806. A cette époque, la commune échangea la maison d'hospice contre une partie de l'hôtel Ste.-Elisabeth et y établit l'hôtel de ville. C'est le bâtiment qu'on demolit aujourd'hui. En 1812, voulant, nous dit M. Marissal, indiquer d'une manière plus précise la destination de l'hôtel de ville, on y fit construire un péristyle en avant corps; cette lourde masse, composée de quatre colonnes sans base, couronnée d'un chapiteau sans caractère, surmontée d'un entablement d'ordre dorique, terminée par un fronton, a le double inconvénient d'ôter du jour à la chambre du conseil et de rompre désagréablement à l'œil, les lignes d'ailleurs harmonieuses d'une façade sans prétention.

Ce péristyle fut démolit lorsque la mairie actuelle ayant été construite, on destina l'ancienne à divers services municipaux.

Voici la liste des maires qui se sont succédés dans cet hôtel-de-ville :

MM. Achille De-laoutre, Roussel-Grimonprez, Basille Bulleau Florin, Bayaval-Roussel, Bonami-Defrenne, Saletmier-Bulleau (membre du Conseil, maire par intérim), Watine-Wattel, (membre du Conseil, maire par intérim), Auguste Nimerel, Saletmier-Bulleau (par intérim), Florin Defrenne, Screpel-Lefebvre (membre du Conseil, maire par intérim), et Bossut fils.

Deux d'entre ces honorables magistrats existent encore; ce sont MM. Bossut fils et Auguste Nimerel, aujourd'hui Comte de l'Empire et Sénateur.

Nous recevons une lettre, signée d'un abonné, qui nous prie d'attirer l'attention de l'administration sur l'état d'insalubrité de certain quartier, voisin de la route de Tourcoing. Nous insérerons volontiers cette lettre, si son auteur veut bien nous garantir par sa signature les faits très-graves qu'il avance. Nous le prions donc de passer au bureau du journal avant mardi à midi. Mais, en attendant, nous l'engageons à lire la partie du procès-verbal du conseil municipal que nous publions aujourd'hui; il y trouvera des indications qui l'intéresseront et lui prouveront que l'Administration n'est pas sans se préoccuper du fâcheux état du quartier en question.

Mgr. l'archevêque de Cambrai donnera la confirmation: à l'église de Notre-Dame, le mercredi 8 juillet; au collège Notre-Dame des vicaires, le jeudi 9 juillet; à Saint Martin, le vendredi 10 juillet; à Watrelles, le samedi 11 juillet, et au collège de Tourcoing le dimanche 12 juillet.

M. l'abbé Houwen, vicaire de Notre-Dame à Tourcoing, est nommé curé au Pont-à-Marq.

M. l'abbé Duriez, vicaire de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, est transféré à Tourcoing (Saint-Joseph).

M. l'abbé Desurmont, vicaire d'Hem, est transféré à Crinx.

M. l'abbé Ledoux, vicaire de Busigny, est transféré à Hem.

M. l'abbé Vanheeger, vicaire de Dunkerque (Saint-Martin) est transféré à Tourcoing (Notre-Dame).

M. l'abbé Demars, vicaire de Lannoy, est transféré à Lille (La Madeleine).

M. l'abbé Berteaux, vicaire de Saint-Martin à Lille (faubourg), est transféré à Lannoy.

M. l'abbé Wicart, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Roubaix (Sainte-Elisabeth).

M. l'abbé Réquillart, de Roubaix, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Lille (Saint-Maurice, faubourg).

On nous écrit de Paris :

« On annonce, au ministère de la guerre, une prochaine et considérable émission de permissions temporaires, qui seraient changées, sans incident, en congés définitifs sans retour au corps. »

On a trouvé hier dans un champ, à Quesnoy, le cadavre d'un habitant de cette commune. Il portait à la tête une affreuse blessure. Un pistolet étoit à quelques pas. On attribue cette mort à un suicide.

Les nommés Louis Baron, âgé de 28 ans, lissierand, demeurant à Tourcoing, et Etienne Parsy, âgé de 27 ans, fleur, de-

meurant à Roubaix, ont été arrêtés hier par la douane, porteurs de 70 kilog. de tabac étranger.

Deux des individus dont nous avons annoncé l'arrestation dans notre dernier numéro, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

Ils ont été condamnés :

Jean-Baptiste Demeester à deux mois de prison, pour coups et mauvais traitements à sa femme enceinte;

Virginie Singhiers à deux mois de prison, pour contravention à un arrêté d'expulsion pris contre elle et mendicité dans les rues de Roubaix.

RÉGATES DE CALAIS.

La société des fêtes de bienfaisance de Calais organise pour les 12 et 13 juillet prochains des régates à la voile et à l'aviron.

« Nous pouvons assurer que ces régates seront, comme celles des années précédentes, des plus brillantes; car bon nombre d'embarcations françaises et étrangères, montées par des équipes de premier ordre, y prendront part. D'autres éléments de plaisir viendront se joindre aux régates, notamment des fêtes de nuit avec illuminations et feux d'artifice, ascension aérostatique, etc., etc. »

A l'occasion de ces fêtes, la Compagnie du chemin de fer du Nord dirigera sur Calais des trains de plaisir partant de Paris, Lille, Arras, Roubaix, Amiens, etc.

SOCIÉTÉ DE CONSUMMATION DE ROUBAIX

Inventaire au 29 juin 1868.

Le nombre de sociétaires est actuellement de 233.

La somme des dépôts est de 2,298 fr.

La vente en juin s'est élevée à 17,159 kilog. de pain et le montant du chiffre d'affaires est de 7,825 fr. 93 c. compris les ventes de son et de charbon.

ACTIF.

Sommes payées en terrains et bâtiments de la boulangerie. . . . 26,169 fr. 97

Mobilier industriel 3,300 »

Farmes brutes, 12 hect. à 31 fr. . . . 372 »

1ers gruaux, 20 quintaux à 50 fr. . . . 1,000 »

2mes gruaux, 27 quintaux à 48 fr. . . . 1,296 »

Son, 750 kilogrammes à 15 fr. . . . 112 50

16 pains en rayons à 72 centimes . . . 11 52

Charbon, paille, avoine 944 »

Dépôt chez le banquier 4,000 »

En caisse 2,507 98

PASSIF.

233 cotisations à 10 fr. 2,330 »

Réserve 1,536 40

Sommes prêtées 31,500 »

Dépôts aux sociétaires 2,298 »

Opp. à divers 815 80

38,480 10 38,480 20

Bénéfice à ce jour. 533 77

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Incendie à Dunkerque

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'un incendie considérable a éclaté ce matin à Dunkerque, dans les vastes entrepôts de MM. Bourdon et Cie.

Une dépêche est arrivée à Lille pour requérir des secours. Vers trois heures, un bataillon de ligne est parti de la gare à toute vitesse. M. le secrétaire général de la préfecture est parti dans le même train.

D'après une autre dépêche, il paraît qu'on avait la crainte que le feu se communiquât aux navires. La marée étant basse, il était impossible de les éloigner du foyer de l'incendie, au moment où il éclatait dans toute sa violence. On sait que les magasins de MM. Bourdon sont situés sur le port.

Dépêche commerciale

Liverpool, samedi 4 juillet.

Marché plus ferme.

Ventes 10,000 balles.

Jumel fait 12 d.

Robert Funke et Cie.

COURS DE LA BOURSE

Du 4 Juillet 1868

cours de ce jour

3 0/0 70 80

4 0/0 101 50

1868

4 0/0 71

3 0/0 101

FAITS DIVERS

La Gazette de Liège annonce qu'à Pouthon, village situé près de Spa, existe un chef de famille, âgé de 143 ans. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet homme, c'est qu'il a conservé la mémoire comme dans sa jeunesse. C'est de sa bouche qu'on éte recueilli les renseignements suivants :

« J'ai vu le 1772, je me suis marié en 1771, et mon fils naquit l'année de mon mariage, deux années après la naissance de Napoléon Ier. »

« J'ai vu ce Napoléon, j'ai vu Louis XVI sur l'échafaud; il y avait 600 tambours sur la place. »

Avec la mémoire, ce vieillard a conservé toutes ses facultés: ainsi il marche sans bâton, il ne tremble pas et il est très fort, très vigoureux; aussi espérons-nous qu'il vivra encore longtemps.

« Malgré mon âge, dit-il, j'irais encore à Liège à pied sans la moindre fatigue. »

Le détail le plus intéressant, c'est que ses fils, petits-fils, arrière-petits-fils, etc., vivent tous sans exception.

« Un épouvantable incendie a détruit, le 1^{er} juillet 130 maisons du village d'Asnan, canton de Brinon (Nièvre). Deux femmes ont péri, un homme a été grièvement blessé. M. le ministre de l'intérieur a envoyé, à titre de premiers secours, une somme de 1,000 fr. Une souscription est ouverte à Nevers et dans le département de la Nièvre. »

« Le *Courrier de l'Ain* raconte ainsi l'incendie d'une partie de Saint-Germain-de-Joux :

« Ce village, composé de soixante habitations environ, est en grande partie détruit en cendres. On n'a pu sauver qu'une partie de l'église; — le clocher et les cloches sont détruites; — la maison commune, le presbytère et cinq ou six maisons particulières dont les toitures n'étaient pas en bois, n'ont pas été brûlées. Plusieurs des bâtiments incendiés étaient assurés. La malveillance paraît étrangère à ce sinistre, qui a éclaté, à huit heures du matin, dans la maison d'un boulanger, et s'est développé avec une telle rapidité qu'à midi tout le village était en flammes. Il n'y a pas de mort à déplorer; quelques personnes ont reçu des blessures sans gravité. »

« Dernières nouvelles. — De nouveaux renseignements officiels portent à 47 le nombre des maisons qui ont été la proie des flammes; elles appartenaient à 45 propriétaires et étaient occupées par 57 ménages. »

« La perte totale est évaluée à 361,000 fr., suivant une estimation, et à 300,000 suivant une autre plus modérée. »

« Les assurances s'élevèrent pour les bâtiments à 130,801 fr., pour le mobilier à 50,000 fr. et pour l'église à 12,000 fr. »

« 22 maisons et 34 mobiliers n'étaient pas assurés. »

« Un crime épouvantable vient de jeter l'effroi dans le canton de Sainte-Sevère, dit le *Moniteur de l'Indre*. Les époux Huguet, cultivateurs, âgés, le mari de 65 ans, la femme de 60 ans, habitaient au lieu dit la Brande de Frouers, commune de Feusine. Dans la nuit du 24 au 25 juin, leur maison, couverte en chaume, est devenue la proie des flammes, ainsi que les effets mobiliers et le bétail. Huguet a été trouvé complètement carbonisé sous les débris de sa maison incendiée; sa femme a été trouvée gisant mourante dans un fossé, à dix mètres de l'habitation. Elle portait de fortes contusions à la tête et à la main droite. Elle a expiré au bout de vingt-quatre heures sans avoir recouvré la parole. Les époux Huguet vivaient en bonne intelligence. Ils avaient fait donation de leurs biens, sous réserve d'usufruit, à leur neveu par alliance, Bridier (Gubert), maçon, demeurant aussi à la Brande de Frouers. Bridier n'a pu rendre compte de l'emploi de son temps dans la nuit du 24 au 25 juin. Sa femme a déclaré qu'il était sorti de 10 heures à minuit, et que, lorsqu'il était rentré, il s'était recouché tout habillé. Des perquisitions faites chez Bridier ayant amené la découverte de vêtements ensanglantés, un mandat d'arrêt a été décerné contre cet individu, qui a été écroué à la prison de La Châtre, sous la double inculpation d'assassinat et d'incendie. »

Le *Figaro* annonce la prochaine apparition d'un journal ayant pour titre :

LE MOUCHARD

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

KERMESSES

Le dimanche 5 juillet: Ancoëuil. — Ascq. — Illies. — La Bassée. — Le Mesnil. — Les Moulins, section de Lille. — Lys — Marcq (n-Barcel). — Sainghin-en-Weppes. — Santes. — Verlinghem.

L'ANISSETTE PURGATIVE DUBRAC

A LA RÉSINE PURE DE SCAMMONÉE.

Est une préparation stable, d'un goût agréable, d'une efficacité certaine, d'une conservation indéfinie, s'améliorant avec le temps, et conservant la limpidité de la meilleure anisette.

Dose: purgatives: un verre à liqueur pour une personne robuste; une cuillerée à la soupe pour les femmes et les adolescents; une cuillerée à dessert pour les enfants.

Dose rafraîchissante: une cuillerée à café au principal repas pour combattre la constipation.

Vente au détail: chez Dubrac, 93, rue Oberkampf, et dans toutes les pharmacies.

Prix: 1 fr. 50 le flacon.

Vente en gros: 14, rue des Beaux-Arts, Paris. 7848

ANNONCES

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix rue du Pays.

Wasquehal

à front du paré des Quatre Ormeaux,

MAISON A ÉTAGE

à usage d'estaminet, A la Grappe de Raisin

ET UN GRAND ATELIER

Le tout avec 3 Ares 69 Centiares de terrain.

A VENDRE

en totalité ou en deux lots.

Lundi 6 juillet 1868, à trois heures précises de relevée, ledit notaire DUTHOIT procédera publiquement en son étude, à la vente au plus offrant de ladite propriété. 7897

(1) Arch. comm. DD. 1. no 5.

(2) Ibid. DD. 1. no 1.